

Programme de formation

FORMATION TRAVAIL EN ESPACES CONFINÉS

But de la formation

Obligation légales des employeur en matière de secourisme au travail

L'employeur a l'obligation d'assurer une formation auprès de ses employés, accompagnée d'un entraînement pratique au port d'équipement de protection individuelle de catégorie III (cf. classement des EPI), qui permettra à l'agent d'utiliser son matériel en parfaite connaissance.
Article L.230-2 du Code du Travail

Objectifs pédagogiques

1. Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés et maîtriser la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.
2. Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement.
3. Utiliser les moyens et codes de communication
4. Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention jusqu'à la remontée des intervenants
5. Appliquer avec maîtrise les procédures d'alerte, de secours et d'évacuation

Pré-requis

Être âgé de 18 ans minimum
Reconnaissance de l'aptitude aux travaux en espace confiné par la médecine du travail.

Conseils pratiques :

Les stagiaires doivent avoir des chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, gants de protections et leurs EPI contre les chutes de hauteur à jour des vérifications périodiques.

Liste des référents

Référent administratif : Aurélie BRIAND
Référent pédagogique : Patrick MBELE
Référent handicap : Aurélie BRIAND

Type de public

Public concerné :

Toute personne appelée, dans l'exercice de sa profession, à procéder d'une façon permanente ou occasionnelle, à des travaux en espace confiné.

Modalités et délais d'accès :

Sur demande par téléphone, par mail, ou site internet.
Via la fiche de pré-inscription (formation inter).
Délai pour les sessions intra : à convenir ensemble.

Accessibilité des locaux aux PMR :

Nos locaux sont accessibles aux PMR.

Nous contacter pour réaliser une étude personnalisée selon votre handicap.

Coût de la formation : - **Inter :** À partir de 220€ HT/pers
- **Intra :** À partir de 850€ HT/jour

Moyens pédagogiques

Outils utilisés :

- Salle de formation équipée (ordinateurs et vidéoprojecteur) – paperboard.
- Livret stagiaire individuel - Harnais et accessoires et ligne de vie
- Divers matériel pour mise en situation.

Sanction de la formation

Modalités d'évaluation :

Les acquis théoriques et pratiques concernant l'utilisation du harnais seront validés par le biais d'une évaluation en fin de formation sur la base de QCM et d'exercices pratiques en vue d'une Autorisation de travail en hauteur avec des EPI antichute, qui sera délivrée par l'employeur sur la base de l'avis formulé par le formateur.

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION :

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation et un certificat de réalisation.

Méthodes pédagogiques

Modalités de suivi :

- Exposés théoriques illustrés par des mises en situation.
- Alternance d'exposés, études de situations concrètes et exercices pratiques.
- Méthode participative mettant à profit l'expérience des stagiaires.

Durée

7 heures (1 jour).

Programme

Partie théorique :

- Mécanisme de l'accident
- Risques et dangers des espaces confinésLe travail en espaces confinés
- Les signes de danger
- Les procédures d'évacuation
- Le rôle du personnel en vigilance, la communication et les procédures d'alerte et de secours

Partie pratique :

- Mécanisme de l'accident
- Risques et dangers des espaces confinés
- Le travail en espaces confinés
- Les signes de danger
- Les procédures d'évacuation
- Le rôle du personnel en vigilance, la communication et les procédures d'alerte et de secours

Accessible aux personnes handicapés : oui